

FORMULAIRE INSCRIPTION MX TERRE-ROUGE 2011

Renonciation, dégageant des responsabilités, connaissance des risques et acceptation des indemnités

En considérant avoir le droit de participer comme compétiteur, officiel, travailleur ou participant de n'importe quelle façon à un événement ou être permis d'entrer dans une zone restreinte (décrit comme un endroit où une permission spéciale, un permis ou une autorisation est nécessaire pour y accéder, une zone restreinte ou prohibée pour le public général) pour n'importe quelle raison, chaque personne qui signe, pour lui-même, ses représentants ou des membres de sa famille : 1- Reconnaît, comprend, accepte, représente et garantit qu'il a ou va immédiatement lorsqu'il sera entré dans une zone restreinte, inspecter les lieux et que si à n'importe quel moment, il trouve que la situation est dangereuse, il en avisera les officiels immédiatement, quittera les lieux et/ou refusera de participer à l'événement. 2- Dégage de toutes responsabilités et accepte de ne pas intenter de poursuite contre les promoteurs, le Challenge Québec, MX Terre-Rouge, tout club affilié, subdivisions, personnels de la piste, propriétaires de la piste, officiels, propriétaires de véhicules, coureurs, équipiers, ambulanciers, commanditaires, animateurs, journalistes de la piste, photographes, locataires ou toutes autres personnes qui s'engagent dans un risque ou perte de contrôle d'un événement et chacun d'eux, leurs directeurs, officiels, agents ou employés, pour toutes les raisons qui réfèrent à cette renonciation, de toutes responsabilités, le soussigné, ses représentants, les membres de sa famille, pour toutes pertes ou dommages, ou toutes poursuites ou demandes qui résultent d'une blessure à la personne ou propriété ou causant la mort du soussigné relié à l'événement, peu importe si cela a été causé par la négligence des co-assurés ou autres. 3- Assume l'entière responsabilité pour tous risques de blessures à son corps, mort ou dommages sur la propriété reliée à l'événement, causé ou non par la négligence des co-assurés ou autres. 4- Comprend que la nature des activités tenues par les co-assurés, auxquelles il participe, sont très dangereuses et implique un certain danger de blessures et ou de mort et/ou de dommage à la propriété. Chacun des soussignés comprend que les blessures peuvent survenir ou être aggravées par la négligence des co-assurés ou par les opérations. 5- Accepte que cette formule de renonciation, dégageant des responsabilités, connaissance des risques et acceptation des indemnités surpasse toutes formes de négligence des co-assurés, incluant les négligences des opérations de sauvetage et inclus tout ce que les lois de la province permettent d'inclure concernant la tenue de ce type d'événement et que si toute portion est invalide, il est convenu que la balance sera valide. J'ai lu cette renonciation, je comprends entièrement ces conditions et j'abandonne tous mes droits en signant. Je signe cette renonciation selon ma propre volonté sans qu'aucune garantie ou assurance ne me soit faite. Je comprends que ma signature est une forme complète et inconditionnelle de dégageant des responsabilités aux plus grands moyens permis par la loi.

Renonciation, exonération pour un mineur

En considérant avoir la permission de participer de n'importe quelle façon dans l'activité motorisée ou événement indiqué ci-haut mentionné et /ou ayant le droit d'entrer peu importe la raison dans une zone restreinte, les parents ou gardien légal du mineur participant dont le nom apparaissant ici-bas accepte que : Le parent ou gardien légal informera le mineur participant qu'avant de participer dans l'activité motorisée ou l'événement, lui ou elle devrait inspecter les lieux et l'équipement qu'il utilisera, et advenant que lui ou elle croit qu'il y a quelque chose de dangereux, le participant devrait aviser immédiatement les officiels de ses conditions et refuser de participer. Il comprend et accepte que : a) il y a des dangers associés avec la participation d'un sport motorisé qui peuvent causer des dommages corporels partiels et/ou totaux, paralysie ou mort ; b) les pertes sociales ou économiques et/ou dommages qui peuvent survenir par des risques encourus et dangers mentionnés ci-dessus ; c) ces risques et dangers peuvent être causés par l'action, ou l'inaction ou la négligence du participant ou des autres incluant mais n'étant pas limité aux co-assurés mentionnés ci-dessous ; d) il peut y avoir d'autres risques et dangers que nous ne connaissons pas et qui ne sont pas raisonnablement envisageables en ce moment. Je/nous accepte et assume ces risques et responsabilités pour la perte et/ou dommages suivants : une blessure, une invalidité, une paralysie ou une mort, peu importe la cause, due en partie ou en entier par l'action, l'inaction ou la négligence des co-assurés mentionnés ci-dessus. Agissant de la part du participant et individuellement, le soussigné, parent et/ou gardien légal pour le mineur participant, exécute cette formule de renonciation ou dégageant. Si malgré cette renonciation, le participant tente une poursuite contre un des co-assurés, le parent et/ou gardien légal, remboursera les co-assurés et la compagnie d'assurance pour tout argent dépensé dans la cause impliquant :

Prénom et nom :	<input type="text"/>	ADRESSE :	<input type="text"/>
VILLE :	<input type="text"/>		
Province :	<input type="text"/>	CODE POSTALE :	<input type="text"/>
# TEL :	<input type="text"/>		
ADRESSE INTERNET :	<input type="text"/>		
Âge au premier janvier 2011 :	<input type="text"/>	Date de naissance :	<input type="text"/>
NUMÉROS MOTO :	<input type="text"/>		
Classes :	<input type="text"/>	Marque de moto :	<input type="text"/>
Cylindrée :	<input type="text"/>		
Signature du PARTICIPANT :	<input type="text"/>	Date de signature :	<input type="text"/>
Signature du PARENT ou tuteur si le participant est mineur :	<input type="text"/>		

Postez votre formulaire à : **MX Terre-Rouge, 1283 rue de la Vallée, St-Nicolas, G7A 4P8.**

MX TERRE-ROUGE ST-APOLLINAIRE Entraînements et pratiques Motocross 2011



Préparations et conditions imbattables sur nos 2 pistes

1 route terre-rouge, via rang des moulanges,
Autoroute 20, sortie 291 ou 296.

<http://www.challengequebecmotocross.com/Pistes.htm>

*Piste fermée en cas de mauvais temps, appelez
au 418-952-8802 avant de partir*

Forfaits

Journalier petite piste **11\$** txs incl.

Journalier grande piste **21\$** txs incl.

Carte à points (6 jours) : **100\$** txs incl.

Saison pee-wee : **220\$** txs incl

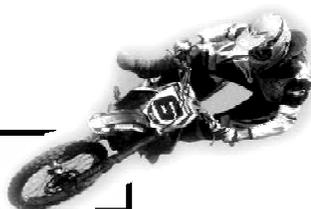
Saison 65-85cc : **300\$** txs incl.

Saison 125cc et + : **395\$** txs incl

Saison familiale : **625\$** txs incl

Horaires et forfaits 2011

Appelez au 418-952-8802 avant de partir



<u>Horaire MX Terre-Rouge</u>	<u>Forfaits</u>
Lundi, fermé sauf 25 avril, 23 mai, 5 sept. et 10 oct.	Journalier petite piste ☐ 11\$ txs incl.
Mardi, 13H00 à 20h00	Journalier grande piste ☐ 21\$ txs incl.
Mercredi 11h00 à 20h00	Carte à points (6 jours): ☐ 100\$ txs incl.
Jeudi, 13h00 à 20h00	Saison pee-wee : ☐ 220\$ txs incl.
Vendredi, 13h00 à 16h30	Saison 65-85cc : ☐ 300\$ txs incl.
Samedi, 11h00 à 16h30	Saison 125cc et + : ☐ 395\$ txs incl.
Dimanche, 11h00 à 16h30	Saison familiale : ☐ 625\$ txs incl.
25 avril, 23 mai, 24 juin, 1 juil, 5 sept. et 10 oct. Jours fériés, 11h00-16h30	Possibilité de payer votre forfait en deux versements.

Piste ouverte du 9 AVRIL au 13 novembre 2011

- Entraînements supervisés par un professionnel Hubert Rousseau
- Système de chronométrage AMB-transpondeurs.
- Conseils techniques et mécaniques gratuits.
- Pistes modernes, avec système d'irrigation optimum, ultra long départ, courbes en sable et sauts en terre ferme. Circuit de 1.85 km avec moyenne au tour de 2 minutes.
- Définitivement la piste de St-Apollinaire saura satisfaire les plus exigeants.
- Piste fermée la semaine avant une course majeure, appelez en cas de doute
- Piste fermée en cas de mauvais temps, appelez au 418-952-8802 avant de partir



RÈGLEMENTS 2011 Les règlements suivants ne sont qu'un supplément au livre des règlements du Challenge Québec qui doivent être respectés sur le site de MX Terre-Rouge.

Principaux règlements:

Motocross 2 roues seulement (interdit aux motos double-usage, VTT, motoneiges et véhicules routiers)

Pas de promenade hors piste (gravière ou chemin) sous peine de résiliation des droits de pratique pour la saison.

Nous ne sommes pas responsables des accidents, accès à vos risques. Garder le site propre.

En dehors des heures d'ouverture, le site doit être fermé à clé en tout temps. Récupération des huiles usées : veuillez utiliser le baril de récupération près de la grille de départ.

Les motos doivent rencontrer les normes sur le bruit spécifiées par le constructeur. Les motos modifiées doivent elles aussi rencontrer le 94 dB selon la méthode de mesure utilisée par le challenge Québec

Chaque utilisateur de la piste doit être âgé de 18 ans et plus ou être accompagné d'un parent. Il doit remplir et signer le formulaire de dégagement de responsabilités, renonciation aux recours et convention d'indemnisation.

A) SÉCURITÉ

1. Le Club de MX Terre-Rouge se dégage de toute responsabilité quant à l'utilisation du site de MX Terre-Rouge. Les dangers relatifs à son utilisation doivent être connus de tout participant : blessure, vol, mort.
2. Lors des séances de pratique ou lors d'un événement de MX Terre-Rouge, tous les participants mineurs doivent avoir une autorisation écrite de leur parents ou de leur gardien légal et la présenter aux responsables de MX Terre-Rouge avant d'utiliser la piste de MX Terre-Rouge. De plus, un adulte responsable doit être présent en tout temps sur le site pour assurer leur sécurité.
3. Tous les participants utilisant une moto de plus de 250cc doivent être âgés de plus de 14 ans pour des raisons de sécurité. De plus, toute personne faisant de la moto sur le site de MX Terre-Rouge doit être accompagnée et avoir accès à un moyen de communication efficace (cellulaire), même s'il est majeur.
4. Tous les participants, employés, bénévoles, organisateurs, promoteurs, arbitres, mécaniciens, ou quiconque étant associé au site de MX Terre-Rouge ne doivent pas consommer ou être sous l'effet de drogue ou d'alcool durant la période d'opération.
5. Tous les participants sont tenus responsables de leur sécurité et avoir un minimum d'habileté pour être capable de négocier le parcours.
6. Tous les participants sont responsables de leur sécurité et doivent se procurer obligatoirement pour rouler sur la piste un équipement adéquat, c-à-d : un casque de motocross snell 2000 ou plus récent, une paire de lunettes de protection, des pantalons sécuritaires en tissu résistant, un chandail résistant à manche longue, des bottes sécuritaires permettant de protéger le pied, la cheville et le bas des jambes, un protecteur ventral et dorsal (optionnel), et des gants résistants.
7. Un participant faisant des manœuvres sur le site de MX Terre-Rouge pouvant occasionner un danger pour lui-même, les autres participants ou tout autre personne présente sur le site pourra être banni du site de MX Terre-Rouge et ce, sans appel.
8. Sous aucune circonstance, un participant peut parcourir la piste dans le sens contraire prévu, sous peine d'expulsion immédiate.
9. Tout participant qui entre ou sort de la piste doit le faire avec diligence et utiliser les endroits prévus pour cela.
10. Un maximum de 40 participants de calibre équivalent à la fois lors des pratiques libres peuvent parcourir la piste pour une période maximale de 20 minutes. Une rotation des groupes s'effectue à toutes les 20 minutes.

B) ENTRÉE

Chaque participant doit être capable de démontrer son membership en cas de vérification par un responsable.

C) DIVERS

Les sanctions émises par MX Terre-Rouge sont sans appel pour la saison en cours et aucun remboursement partiel ou total ne sera remis au fautif. Les chiens et animaux de compagnie doivent être attachés en tout temps. Vous devez aussi ramasser leurs dégâts immédiatement après le fait. Personne (sauf le personnel autorisé) n'est autorisé à circuler sur la piste après la noirceur. Tout bruit excessif doit cesser après le coucher du soleil, cela inclus les génératrices bruyantes, jappement des chiens et le bruit des moteurs de motos. Les participants de moins de 18 ans doivent être supervisés par un adulte en tout temps. Il est interdit d'avoir des contenants de verre sur le site de MX Terre-Rouge.

LE PIT RIDING EST INTERDIT Veuillez pousser vos véhicules sur le site de MX Terre-Rouge (à l'exception des motos sur la piste !). Utiliser un guide pour reculer vos véhicules récréatifs, remorques ou gros camions afin d'éviter les accidents. Ramener tous vos déchets avec vous lors de votre départ, nettoyer votre site et assurez-vous de ne pas laisser de pneus, chaises pliantes brisées, bougies d'allumage ou d'huile par terre. Nous en avons déjà toutes une collection d'articles, votre apport n'est pas nécessaire !